

Stratégie de coopération régionale Le cas de Saint-Pierre-et-Miquelon

Traditionnellement dominée par l'activité halieutique, l'économie de Saint-Pierre-et-Miquelon a été durablement touchée par la réduction de sa Zone Economique Exclusive en 1992 ainsi que par l'imposition en 1994 de quotas sur des espèces pêchées. Depuis cette date, aucune activité marchande à l'exception du commerce et de la construction n'a véritablement émergé et l'économie locale repose principalement sur la commande publique et la consommation des ménages.

La réflexion sur les conditions de développement endogène des économies insulaires revêt une acuité toute particulière à Saint-Pierre-et-Miquelon compte tenu de son enclavement et de l'étroitesse de son marché intérieur. L'avenir économique mais aussi touristique de l'archipel se joue en grande partie dans une insertion régionale réussie avec son voisin le plus proche, le Canada.

En raison de sa proximité géographique, le Canada est le principal fournisseur de l'archipel avec 53% de la valeur totale des importationsⁱ. La France métropolitaine représente le second fournisseur avec 35%. Les exportations de l'archipel sont exclusivement constituées de ventes des produits de la pêche dont près des deux tiers sont à destination du Canada (18% pour la France). L'existence de nouveaux débouchés sur le marché canadien, dans un contexte d'appréciation de la devise canadienne par rapport à l'euro, rend les produits de l'archipel plus compétitifs.

Considéré comme une possibilité de diversification, le tourisme demeure encore une activité restreinte. Sur une fréquentation de plus de 12 000 visiteurs en 2010, les Canadiens représentent 60% des touristes suivis des Américains (16%).

La coopération régionale avec le Canada repose principalement sur l'accord franco-canadien du 2 décembre 1994 relatif au développement de la coopération régionale entre les provinces atlantiques canadiennes (Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse, Ile du Prince Edouard, Terre-Neuve-et-Labrador) et Saint-Pierre-et-Miquelon.

Selon les dispositions de cet accord une commission mixte de coopération régionale a été instituée dont l'objectif est de nouer des relations en matière économique, culturelle, sociale, technique et environnementale, en dehors des questions relatives à la pêche. Cette commission se réunit une fois par an alternativement à Saint-Pierre-et-Miquelon et dans une des provinces atlantiques. Des réunions intermédiaires au sein d'un comité administratif préparent cette rencontre annuelle. La dernière réunion du comité administratif s'est tenue en Nouvelle-Ecosse en avril 2012 co-présidée par le Préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon et le directeur général commerce et investissement de l'Agence de Promotion Economique du Canada Atlantique (APECA).

Outre la coopération régionale institutionnelle, des échanges bilatéraux ou multilatéraux avec le Canada ont été instaurés notamment par l'intermédiaire de la Société de Développement et de Promotion de l'Archipel (SODEPAR), société d'économie mixteⁱⁱ disposant également d'une représentation à Paris, chargée notamment de promouvoir les investissements étrangers à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Par ailleurs, dans le cadre de ses actions de développement économique, la Chambre d'Agriculture, de Commerce, d'Industrie, de Métiers et de l'Artisanat (CACIMA) dispose d'un chargé de mission ayant pour fonction d'identifier, de conseiller et d'accompagner les entreprises de l'archipel dans leurs projets à l'exportation.

Dans ce contexte la stratégie de la représentation de l'AFD à Saint-Pierre-et-Miquelon s'attache à accompagner les décideurs publics et privés dans leurs actions visant à favoriser les échanges économiques avec l'Amérique du Nord en particulier avec les provinces atlantiques. En s'appuyant sur plusieurs instruments (Fonds de garantie de Saint-Pierre-et-Miquelon FGSPM et mandat de représentation OSEO), l'agence AFD de Saint-Pierre met à disposition des entreprises ses moyens d'intervention pour celles qui souhaitent notamment développer leur activité sur le marché canadien.

Au cours de l'année 2011, le FGSPM a apporté son concours en faveur d'une banque locale pour garantir un crédit de préfinancement à l'exportation destiné à une entreprise de transformation de la pêche.

Par ailleurs plusieurs actions de communication ont été menées au cours de cette année visant à mieux informer les entreprises locales sur les produits financiers mis à leur disposition par l'AFD, en particulier ceux destinés à encourager leur activité à l'exportation.

L'agence est intervenue lors des rencontres avec les entreprises de l'archipel organisées par la CACIMA à l'occasion de la 10ème édition de la Semaine nationale de la création et reprise d'entreprises artisanales en novembre 2011. En outre la représentation de l'AFD était également présente lors des premières rencontres franco-canadiennes d'intelligence compétitive au service de la coopération et de la croissance qui se sont tenues fin octobre à Saint-Pierre en marge de la 13ème commission mixte de coopération régionale.

ⁱ Source : Rapport annuel 2010 de l'IEDOM.

ⁱⁱ Dont le capital est détenu à hauteur de 43 % par le Conseil territorial.